CleanZyme™ Degreaser

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations
Date d'émission: 3/9/2017 Date de révision: 1/8/2024 Remplace la fiche: 3/23/2017 Version: 2.3

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : CleanZyme™ Degreaser
Code du produit : 2358

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Surface cleaning

1.3. Fournisseur

Synthetic Labs
24 Victory Lane
Dracut, MA, 01826
United States
T 800.255.4050 - F 978.957.5122
www.syntecpro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Infotrac 24 Hour Medical Emergency Number: 1-800-535-5053

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS US

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Monoethanolamine	n° CAS: 141-43-5	1 – 5	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour), H332 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318
Alcohols, Ehoxylated	n° CAS: 68439-46-3	1 – 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Wash skin with plenty of water.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Treat symptomatically.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Water spray. Dry powder. Foam. Carbon dioxide.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Toxic fumes may be released.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Complete protective clothing.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventilate spillage area.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Take up liquid spill into absorbent material.

Autres informations : Dispose of materials or solid residues at an authorized site.

6.4. Référence à d'autres rubriques

For further information refer to section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ensure good ventilation of the work station. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Always wash hands after handling the product.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

CleanZyme™ Degreaser

Pas d'informations complémentaires disponibles

Monoethanolamine (141-43-5)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Ethanolamine
ACGIH OEL TWA [ppm]	3 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	6 ppm
Remarque (ACGIH)	Eye & skin irr

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Ethanolamine
OSHA PEL (TWA) [1]	6 mg/m³
OSHA PEL (TWA) [2]	3 ppm

Alcohols, Ehoxylated (68439-46-3)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA [ppm]	1 ppm

Alcohols, Ehoxylated (68439-46-3)	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [2]	1 ppm
OSHA PEL (STEL) [2]	5 ppm
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL TWA [ppm]	5 ppm
NIOSH REL (Ceiling)	9 mg/m³

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Ensure good ventilation of the work station.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Protective gloves

Protection oculaire:
Safety glasses

Protection de la peau et du corps:
Wear suitable protective clothing

Protection des voies respiratoires:
In case of insufficient ventilation, wear suitable respiratory equipment

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide.

Couleur : Green

Odeur : odourless

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 11

pH solution : 10 – 11

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible

Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	1.01 g/m³
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

The product is non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable under normal conditions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

No dangerous reactions known under normal conditions of use.

10.4. Conditions à éviter

None under recommended storage and handling conditions (see section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	:	Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	:	Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	:	Non classé

Monoethanolamine (141-43-5)	
DL50 orale rat	1515 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 7 day(s))
DL50 cutanée lapin	2504 – 2881 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 week(s), Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal)
ATE US (voie orale)	1515 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1018 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	11 mg/l/4h

Alcohols, Ehoxylated (68439-46-3)	
DL50 orale rat	1378 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Rabbit, Dermal)
ATE US (voie orale)	1378 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 11

Monoethanolamine (141-43-5)	
pH	12.1 (100 g/l)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 11

Monoethanolamine (141-43-5)	
pH	12.1 (100 g/l)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Monoethanolamine (141-43-5)	
Viscosité, cinématique	23.5 mm²/s (20 °C, EN ISO 3104: Capillary viscometer)

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : The product is not considered harmful to aquatic organisms nor to cause long-term adverse effects in the environment.

Monoethanolamine (141-43-5)	
CL50 - Poissons [1]	349 mg/l (EU Method C.1, 96 h, Cyprinus carpio, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	65 mg/l (EU Method C.2, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	2.8 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Growth rate)

12.2. Persistance et dégradabilité

Monoethanolamine (141-43-5)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water.
Biochemical oxygen demand (BOD)	0.8 g O²/g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1.34 g O²/g substance
DThO	2.49 g O²/g substance

Monoethanolamine (141-43-5)	
DBO (% de DThO)	0.32

Alcohols, Ehoxylated (68439-46-3)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Monoethanolamine (141-43-5)	
FBC - Autres organismes aquatiques [1]	2.3 – 9.2 (BCFWIN, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2.3 (Experimental value, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

Alcohols, Ehoxylated (68439-46-3)	
Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available.

12.4. Mobilité dans le sol

Monoethanolamine (141-43-5)	
Tension de surface	No data available in the literature
Organic Carbon Normalized Adsorption Coefficient (Log Koc)	1.16 (log Koc, Calculated value)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Dispose of contents/container in accordance with licensed collector's sorting instructions.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

TDG

Transport hazard class(es) (TDG) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

DOT

Aucune donnée disponible

TDG

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Commercial status of components according to the United States Environmental Protection Agency's Toxic Substances Control Act (TSCA):

Nom	n° CAS	Listing	Status commercial	Indicateurs
Monoethanolamine	141-43-5			
Alcohols, Ehoxylated	68439-46-3			XU

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Monoethanolamine (141-43-5)
Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

Alcohols, Ehoxylated (68439-46-3)
Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - USA

Composant	Réglementations nationales ou locales
Monoethanolamine(141-43-5)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

SECTION 16: Autres informations

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision : 1/8/2024

Notation de danger

Santé : 1 Danger léger - Possibilité d'irritation ou de blessure légère

Inflammabilité : 0 Danger minime - Produits incombustibles

Physique : 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit